

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: - (2016)
Heft: 3

Artikel: Le Partenariat pour la Paix et son utilité pour l'armée suisse
[Fortsetzung]
Autor: Wanner, Peter
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-781427>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ainsi que le transfert de savoir-faire dans chacun de ces domaines.

Les spécialistes DEMUNEX ont ainsi été responsables par exemple, par le passé, pour la mise en place d'un système de gestion de la qualité par les organisations nationales de déminage au Laos ; ils ont fonctionné comme chefs d'équipes mobiles EOD dans de nombreux pays africains ; ils ont coordonné les contrôles et les travaux de déminage sur une surface de plus de 480'000km² en République démocratique du Congo (DRC) ; ils ont formé les policiers au Somaliland dans le domaine de l'élimination d'explosifs ; ils ont permis au Mali de diminuer les stocks de munition et de les gérer selon des standards internationaux.

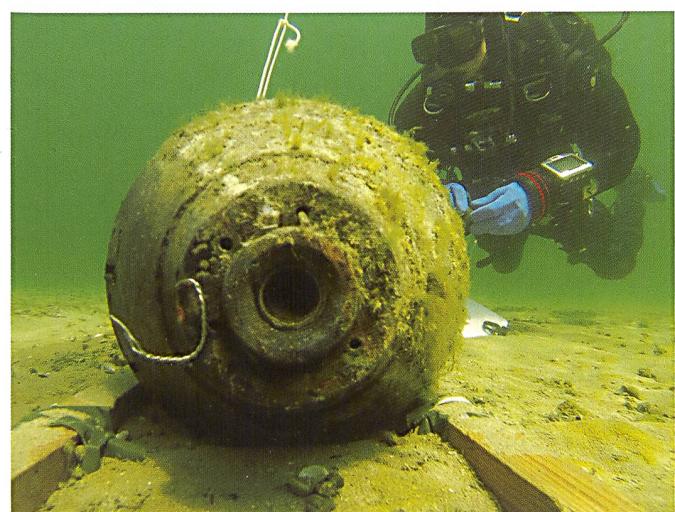
Les engagements au profit de l'ONU confèrent au commandement DEMUNEX et ainsi à l'armée suisse de nombreux avantages. Les spécialistes peuvent acquérir des expériences utiles. Ils n'évoluent pas seulement dans le milieu militaire, mais également dans le cadre civil et humanitaire. Ils connaissent les déroulements et les processus, les standards de qualité en vigueur ainsi que les habitudes dans ces organisations. Ainsi, les spécialistes du DEMUNEX sont un outil flexible, disposant d'une expérience d'engagement très diversifiée.

Pour en savoir plus :

Commandement DEMUNEX : www.armee.ch/demineur

L'engagement de la Suisse et du DDPS dans le domaine du déminage humanitaire : www.vtg.admin.ch/internet/vtg/de/home/themen/internationale_kooperation/humanitaere_minenraeumung.html

Les spécialistes du DEMUNEX ne sont pas engagés qu'à l'étranger. Ils sont également responsables pour l'élimination de munitions sur terre et dans l'eau, dans toute la Suisse.



Suite de la page 38

Par exemple, en participant à des campagnes de vol à l'étranger, les forces aériennes peuvent faire des séquençages de vols qui ne peuvent être entraînées en Suisse en raison de la densité de la population.

Engagements de maintien de la paix de l'armée suisse

La Constitution fédérale et la loi militaire donnent trois missions à l'armée : En plus de la défense du territoire et de la population ainsi que du soutien aux autorités civiles, la troisième mission de l'armée est la promotion de la paix sur le plan international. Dans ce genre d'engagements, il va de soi que des contingents de plusieurs nations seront appelés à travailler ensemble, ce qui exige un certain degré d'interopérabilité, c'est-à-dire de capacité à coopérer.

L'introduction dans les concepts de standards, qui ont été développés en communs entre alliés et partenaires, augmente en cas de crise la liberté d'action de l'armée, étant donné que cela lui permet le cas échéant de travailler avec différents partenaires.

Le volontariat étant de mise pour les engagements de maintien de la paix et de par le fait du système de milice, la Suisse n'a pas de troupes dévolues à ces engagements. L'armée doit donc créer des contingents ad-hoc pour chaque rotation. Durant la préparation à un engagement, il est nécessaire d'atteindre un haut niveau de compétence en peu de temps. Afin de réaliser cela avec le système de milice, une bonne instruction de base doit pouvoir être présupposée. Cela ne peut être réalisé qu'en atteignant, déjà au travers de l'instruction de base, un haut niveau d'interopérabilité. Au travers des engagements à l'étranger, une preuve indirecte de la qualité de l'instruction de l'armée suisse est confirmée.

Conclusion

La participation au Partenariat pour la Paix (PpP) offre à la Suisse un format de coopération flexible et non contraignant, permettant de sauvegarder ses propres intérêts de politique de sécurité tout en offrant la possibilité de participer au développement de l'architecture de sécurité euro-atlantique. Elle permet à l'armée de coopérer ponctuellement selon ses intérêts sans devoir accepter des obligations en contrepartie. De plus l'armée a accès au savoir et aux expériences d'engagements de tous les états participants. Elle peut comparer son savoir-faire à celui d'autres armées et en tirer des conclusions pour son propre développement. Elle peut participer à des exercices multinationaux et ainsi exercer des séquençages qui ne sont pas ou plus possibles en Suisse. Au travers de cette coopération au Partenariat pour la Paix, elle est de plus apte à participer dans des engagements multinationaux.

P. W.